

85/579 LU 16/4/85

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° _____/MTERFPPS.DGTFFP.DFP.

MINISTERE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

Portant versement et nomination de Monsieur
OUADZIOULOOU Daniel, Professeur certifié
de Lycée des cadres de la catégorie A hié-
rarchie I des services Sociaux (Enseignement).

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE,

/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.52 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 84/860 du 20.8.84 portant Organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF ;
- (/u le décret n° 73/143 du 24.4.73 fixant les modalités de changement de spécialités applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u la lettre n° 76/CCA du 24.01.84 du Directeur de la Caisse Congolaise d'Amortissement, transmettant le dossier de l'intéressé ;
- (/u la demande de l'intéressé ;
- (/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.84 au décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

D.G.B.

D.C.F.

- (/u l'Arrêté n°5770/MFPS.DGTFFP.DFP. du 17.7.84 Autorisant Mr. OUADZIOULOOU Daniel, Professeur Certifié de 3° échelon à suivre un Stage de formation dans le domaine Bancaire en France ;
- (/u le décret n°84/040/MEN-DGAS.DPAA.SP du 12.1.84 portant promotion des Professeurs de Lycées Technique au titre de l'Année 1983 des cadres de la catégorie A Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo.

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 du 29.12.62 et 73/143 du 24.4.73 susvisés, Monsieur OUADZIOUOLOUO Daniel, Professeur certifié de Lycée de 3° échelon indice 1010 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement) en service à la Caisse Congolaise d'Amortissement, titulaire du diplôme de gestion Financière obtenu en France, est versé à concordance d'échelon et d'indice dans les cadres des services Administratifs et Financiers (SAF) est nommé Administrateur des SAF au 3° échelon indice 1010. ACC = 3 mois 18 jours.

ARTICLE 2.-: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la soldo que de l'ancienneté pour compter du 21.7.83, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 16 AVRIL 1985

- Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique,
et de la Prévoyance Sociale,

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

- Bernard COMBO MATSINA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- D.C.A. 3
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2./-